

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 11 juillet 2019

Membres en exercice :  
11

Date de la convocation: 04/07/2019

*L'an deux mille dix-neuf et le onze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur José SARLIN*

Présents : 11

**Présents :** José SARLIN, Hervé BORRELLY, Richard UBAUD, Annabelle TAIX, Jean-Paul BOUFFIER, Yannick BOYER, Michel GENEVRIER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND, Michel PHILIP

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

**Représentés:**

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Annabelle TAIX

### Objet: Renouvellement convention aide institutrice avec la commune de Piégut. - DE\_2019\_038

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une aide a été recrutée par la Mairie de Piégut pour intervenir à l'école primaire du RPI afin de soulager l'instituteur(trice), elle est employée à temps non-complet (19 heures par semaine du 01/09 au 31/08), il explique que les élèves de Venterol en bénéficient aussi, donc la commune de Venterol rembourse une partie de son salaire + charges proratisé au nombre d'enfants domiciliés sur son territoire.

Ce remboursement est soumis à une convention signée entre les deux communes renouvelable par tacite reconduction à chaque rentrée scolaire, il propose de renouveler cette convention pour l'année 2019/2020.

Après en avoir délibéré, le conseil unicpal, à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler la convention permettant de rembourser l'aide instituteur(trice) qui intervient à l'école de Piégut pour l'année scolaire 2019/2020.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

José SARLIN

RF Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/07/2019 004-210402343-20190711-DE_2019_038-DE

